

Pour prétendre à une session, vous devez remplir les deux conditions suivantes :

- Être domicilié(e) dans la commune
- Être étudiant ou en situation de demande d'emploi

A noter :

- Les dossiers incomplets ou restitués après la date limite de dépôt ne seront pas pris en compte.
- L'Opération Jeunes n'est pas cumulable avec l'encadrement des Accueils de Loisirs.
- Vous ne pouvez postuler que pour une seule session par année : cette fiche de candidature est **à rendre avant le 25 juin au Secrétariat du service Jeunesse.**

Nom : _____ Prénom : _____

Nom (jeune fille) : _____ Courriel : _____

Téléphone fixe : __ | __ | __ | __ | __ Portable : __ | __ | __ | __ | __

Adresse : _____

62 138 Billy-Berclau

Permis de conduire (B, voitures et camionnettes) : Oui Non

Merci de joindre obligatoirement un CV avec cette fiche de candidature.

Période souhaitée : du 15 au 26 juin 2020 du 6 au 17 juillet 2020

du 20 au 31 juillet 2020 du 3 au 14 août 2020

du 17 au 28 août 2020 du 14 au 25 sept. 2020

Données collectées par la Mairie de Billy-Berclau

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, à la portabilité des données, de rectification ou d'opposition en contactant le DPO (Délégué à la Protection des Données) désigné par le responsable de traitement : dpd@billy-berclau.fr ou 03 21 74 79 10.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement visant la gestion du recrutement des Opérations Jeunes. Les destinataires de ces données sont les agents de la Mairie de Billy-Berclau. Les données à caractère personnel liées aux candidatures sont conservées jusqu'à la date de fin de la dernière période proposée lors de la consultation majorée d'un mois pour gestion et clôture administrative des missions.